

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	29	28

N° 2025-22

Date de convocation

18/09/2025

Date d'affichage

18/09/2025

Objet de la délibération

Marché public choix de
l'entreprise pour la
construction d'une unité de
traitement sur la commune
de Blainville-Crevon

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le JEUDI 25 SEPTEMBRE à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville sous
la présidence de François DELNOTT, Président.

Votants : Mmes A.JEGAT, C.HUNKELER, L.DUMONT, E.SECLET,
Mrs G.TREGUIER, J.L.LECLERC, P.PICARD, P.BENOIT, M.BEAURAIN,
N.CAJOT, P.CAUVILLE, D.HOUEL, G.GODEFROY, P.PREVOST,
D.BLAINVILLE, J.M.DELACROIX, A.DUMONT, M.HANRYON, A.DROUILLON,
H.SEHIER, P.NION, J.ROUYER, A.BURETTE, J.P.DUPRESSOIR, B.DELABOS,
P.GREVET, A.LEVACHER, F.DELNOTT

Absents excusés: Mrs V.DENIS, G.DEMARES

Mmes Annie DAMADE, Sabrina HUBERT, Isabelle CASAERT,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BLAINVILLE

Par délibération n°2022-16 le syndicat a décidé de retenir l'entreprise
VERDI comme Maitre d'œuvre pour la construction d'une unité de
traitement d'eau potable pour le captage de Blainville-Crevon.

Considérant qu'une consultation a été engagée par une procédure avec
négociation avec application des articles R.2124-1, R2124.4, R2161-21
à R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Considérant que 3 groupements ont déposés leurs offres.

-Considérant que la Commission d'appel d'offre propose de retenir le
groupement

SOGEA/PINTO/VANDERMEERSCH/SBAI/MEMBRATEC, mieux
disant, pour un montant de base de 5 866 876 € HT soit 7 040 251.20
TTC sans tranche optionnelle et 6 692 388.00 € HT soit 8 030 865.60
TTC avec tranche optionnelle.

- Considérant que ce marché peut faire l'objet de subvention de
l'Agence de l'Eau et du Département.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à 27 voix pour,
0 voix contre, 0 abstentions

- approuve l'opération et prend l'engagement d'inscrire les crédits
nécessaires

- approuve l'attribution du contrat à l'entreprise

- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès
des financeurs (AESN + Département)

Certifié exécutoire compte
tenu de transmission en
Préfecture le 29/09/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 076-200041382-20250925-DE_022_2025-DE

S²LO

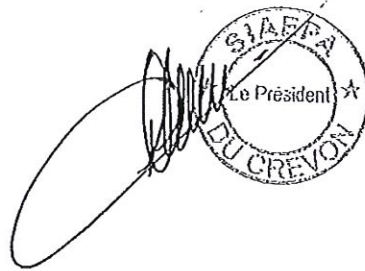
- autorise le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 26/09/2025

LE PRESIDENT
François DELNOTT

Secrétaire de séance
Didier BLAINVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SIAEP" at the top, "Le Président" in the center, and "DU CREVON" at the bottom, with a small star on the right side.A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blainville", is written in a cursive style.